

## Variations sur un thème qui « toujours déjà » prédique

*Variations on a theme that predicates*

**Paul Siblot**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/2752>

DOI : [10.4000/praxematique.2752](https://doi.org/10.4000/praxematique.2752)

ISSN : 2111-5044

### Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1998

Pagination : 37-53

ISSN : 0765-4944

### Référence électronique

Paul Siblot, « Variations sur un thème qui « toujours déjà » prédique », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 30 | 1998, document 2, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/2752> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.2752>

---

Paul SIBLOT  
Praxiling UPRES-A CNRS 5475  
Discours, textualité et production de sens  
Montpellier III

---

## Variations sur un thème qui « toujours déjà » prédique

Socrate — *Nommer, n'est-ce pas une partie de l'action de parler ? Car en nommant, on parle, n'est-ce pas ?*

*Platon (Cratyle)*

**1.1.** La réfection savante de *tesme* (1250) et sa réécriture au XV<sup>e</sup> siècle sur le modèle grec *thema* rendent manifeste l'étymologie qui a fait dériver le nom du verbe *tithenai*, « poser », et lui a donné le sens premier de « ce que l'on pose ». Le terme a été appliqué « à une somme d'argent déposée, à une offrande, à la racine d'un mot, à la position des astres lors de la naissance, enfin au sujet d'un développement oratoire » (Rey, 1995 : 2114). Ces compréhensions particulières ont en commun de recouvrir un sens qui, bien que fortement récurrent, ne retient pas l'attention des articles lexicographiques. Toutes les acceptions recensées résultent en effet d'un point de vue selon lequel « ce que l'on pose » est appréhendé comme liminaire. Dans cette perspective inchoative, le *thème* est « ce que l'on pose en premier lieu » ; il y est considéré comme point de départ qui implique une suite, envisagé en tant que commencement d'un procès. On le vérifie pour les applications à des domaines particuliers répertoriées par le *Dictionnaire historique de la langue française* : dépôt d'un capital dont le prêt répond à quelque intention et comporte un terme ; présent en vue de se concilier les

faveurs divines ; base primitive de dérivations ou de compositions lexicales ultérieures ; conjonctions astrales qui président aux naissances et déterminent les destins ; sujet d'une élaboration rhétorique. C'est également le cas des néologismes qui se déploient par la suite en français depuis le sens scolastique de « sujet traité, proposition que l'on pose pour la développer », passé de la grammaire spéculative des médiévaux à la *Logique* de Port-Royal. Ainsi la spécification du terme en musique désigne-t-elle un motif mélodique, harmonique et rythmique que des variantes reprennent et travaillent. Le vocabulaire militaire parle de *thème de manœuvre* pour un problème tactique soumis à l'analyse théorique. Le vocabulaire religieux appelle *thème* le passage biblique dont le sermon fait le commentaire, et celui de la grammaire use du terme pour dénommer le radical d'un verbe ou la racine d'un mot dans les langues à flexion. *Thématiser*, dernier néologisme enregistré, conserve lui aussi l'idée d'une étape première. *Le Robert* le date de 1945 et précise qu'il a été "formé directement en français" dans le champ philosophique ; il signifie selon le *TLF* : "rendre thématique, prendre comme thème de l'activité mentale, comme objet intentionnel". La notion reprend celle de la scolastique, mais la déplace du domaine de l'analyse logique à celui de l'activité psychique et de la cognition. Elle y conserve le sémantisme de stade initial, de substrat, de support d'une activité intellectuelle conséquente. La même idée se maintient dans la notion linguistique de *thématisation*<sup>1</sup> ; ce qu'atteste par exemple l'énoncé suivant : "divers procédés de thématisation permettent de faire apparaître en début de phrase des éléments thématiques" (Le Goffic, 1993 : 57). Dans cette occurrence le thème, placé « à gauche », est bien conçu comme premier. Ce que l'auteur explicite de la sorte : "Le début de l'énoncé comporte naturellement l'indication de ce sur quoi l'énoncé va rouler, le *thème* ou *topique* = ce dont on parle" (ibid.). Considérée ici sous

---

<sup>1</sup> Tous les dictionnaires de langue ne répertorient pas ce nouvel emploi. Il n'y a pas lieu d'envisager à son propos de passage par le vocabulaire philosophique ; le néologisme dérive ici non de l'usage logique ou grammatical ancien du couple *thème/prédictat*, mais de celui plus récent de *thème/rhème*, ainsi que le corrobore la symétrie *thématique/rhématique*, *thématisation/rhématisation*. Rien n'interdit en bonne logique *rhématiser* que nous n'avons pas cependant rencontré.

l'angle de la dynamique communicative, l'antériorité du thème est inscrite dans la chronologie du message et la progression psychologique de l'information. Ailleurs envisagée au plan de la logique formelle, ou bien à celui de l'organisation syntaxique, la priorité du thème change de nature mais se trouve maintenue et confortée par de nouveaux arguments<sup>2</sup>. Or non seulement cette préséance ne va pas de soi, mais le statut même du thème n'a rien d'un truisme.

**1.2.** Il suffit pour s'en convaincre de se reporter, ici même, à l'approche que S. Prévost présente de la notion de thème, et qui lui fait conclure à l'impossibilité "qu'un consensus puisse un jour apparaître". Au terme d'un d'état des lieux intitulé *Au carrefour des malentendus : le thème*, Galmiche était conduit voici quelques années à un bilan analogue :

Bien que (notre) tentative ait pour but de tenter d'y voir clair, on ne peut s'empêcher d'évoquer l'extrême inconfort que l'on éprouve devant une notion (un concept ?) aux dénominations multiples, aux caractérisations variées, souvent équivoques, voire contradictoires — car on peut difficilement parler de définitions — sans oublier quelques rares critères d'identification, peu fiables ou à la limite de la circularité. (1992 : 3)

De la même façon Cadiot et Fradin semblent, comme l'indique le titre de leur présentation d'un numéro de *Langue française* consacré à la question, *Une crise en thème ?*, avoir fait le deuil de la possibilité d'une mise au clair : "La notion de thème est problématique dans la mesure où elle apparaît à la fois indispensable et impossible à conceptualiser" (1988 : 5). Ils imputent cette situation au "bougé terminologique et conceptuel" de *thème*, dont témoigne l'inventaire hétéroclite de ce que le terme recouvre : "position syntaxique, rôle actanciel, portion d'énoncé à faible fonction communicative, centre psychologique d'attention, point de cohérence dans un énoncé, condition de pertinence pour l'interprétation" (ibid. 4). A quoi

---

<sup>2</sup> Ce n'est pas toutefois le cas des analyses syntaxiques pour lesquelles la construction phrasique doit être organisée à partir et autour du verbe.

s'ajoutent interférences et confusions entre les divers usages et, de façon plus décisive encore, le fait que la notion "s'offre comme une donnée intuitive, primitive, antérieure à l'analyse /.../ souvent introduite sans être définie" (ibid.). Wilmet dresse un constat semblable et parle de "boîte de Pandore" à propos du *thème* ; il cite Nølke pour lequel "il y a autant de conceptions des notions de *thème*, *rhème*, *foyer*, etc. qu'il y a de linguistes qui se sont occupés des structures thématique et informationnelle de l'énoncé" (1997 : 454). On pourrait, sans peine ni gain, poursuivre l'énumération de ces résultats décourageants.

**1.3.** L'essentiel nous semble tenir à l'imposition avec la force de l'évidence de la donnée première, *a priori*, d'un *thème* « posé » initialement. Principe solidement établi par une longévité plusieurs fois millénaire, conforté par les analyses les mieux autorisées, mais qui s'avère à l'examen des plus problématique. Le cadre ici donné par C. Fuchs et C. Marchello-Nizia aux réflexions sur la *thématisation*, les "opérations de structuration inséparables de la constitution d'un énoncé" (cf. *Présentation*), pose de nouveau la question de la définition du thème. Faut-il, peut-on même après les bilans qu'on vient de rappeler, poursuivre une quête apparemment vouée à l'échec ? N'est-il pas préférable pour l'instant de s'astreindre à la description des faits observables, et renvoyer à plus tard des interrogations prématurées ? Cela d'autant plus que toute tentative d'analyse de la nature du thème entraîne à des interrogations et dans des domaines que l'étude linguistique cherche le plus souvent à éviter. S'interroger sur le thème, ses corrolaires et leurs problématiques, c'est de façon inévitable poser la question des conditions de possibilité de l'énoncé minimal. C'est s'interroger sur ce qui en est la raison, le sens, et vouloir caractériser les formes élémentaires de sa réalisation. C'est *in fine* poser la question de la nature même du sens, et par là être confronté à des interrogations dont Benveniste préconise de se garder : "Ce problème n'est autre que le fameux *physei* ou *thesei* et ne peut être tranché que par décret. C'est en effet transposé en termes linguistiques, le problème métaphysique de l'accord entre l'esprit et le monde, problème que le linguiste sera peut-être un jour en mesure d'aborder avec fruit, mais qu'il fera mieux pour l'instant de délaïsser" (1939/1966 : 52). La caractérisation du thème ne

devrait donc pas être recherchée car on est au risque de se fourvoyer dans des querelles d'ordre métaphysique. On sait comment, lorsque Molière met en scène un débat de ce type entre Don Juan et son valet, les prétentions des personnages sont sanctionnées. Le libertin, anathématisé, tombe sous la foudre des puissances déifiées, tandis que Sganarelle tombe lui dans le ridicule d'un "raisonnement qui a le nez cassé".

Il nous semble pourtant que la réflexion linguistique est tenue d'affronter le second risque. Cela pour plusieurs raisons. Elle s'y trouve conduite par une évolution propre et l'intérêt de plus en plus soutenu qu'elle accorde à la construction du sens. Mais lorsque le sens est appréhendé là où il est réalisé, dans des discours et des contextes effectifs, l'étude requiert la prise en compte de déterminations habituellement renvoyées à la « linguistique externe » ou considérées comme « extralinguistiques »<sup>3</sup>. Ce qui a pour effet l'élargissement des cadres habituels de l'analyse linguistique à des facteurs dits pragmatiques, ou à des interrogations autrefois dévolues à la philosophie du langage. C'est le cas de la notion de *thème* posée par Platon, précisée par Aristote, passée aux grammairiens par l'entremise des logiciens, et plus récemment insérée dans la perspective de la dynamique communicative. S'il reste une chance pour les linguistes de débrouiller un jour la question du thème, cela ne pourra selon nous se faire que par une mise au clair de l'embrouillamini épistémologique qui préside actuellement aux diverses problématiques.

Nous nous placerons dans cette perspective exploratoire, en précisant toutefois que nous n'oublions ni la mise en garde de Benveniste, ni la leçon de Molière. Il est patent qu'on ne peut sur un « thème » aussi complexe espérer apporter que des éclairages partiels, au mieux poser quelques jalons. Nous allons nous y efforcer à partir d'observations sur le trait commun à l'ensemble des compréhensions du *thème* : la dualité qui toujours l'associe à un second terme. Il nous semble qu'en dépit de la quasi unanimité sur cette binarité, cette

---

<sup>3</sup> Doit-on préciser que si la linguistique s'avérait dans l'incapacité d'opérer cette recomposition, les sciences cognitives le feraient à sa place. Elles ont d'ailleurs déjà commencé de le faire.

dernière est de fait problématique. Selon nous, « ce que l'on pose » est déjà prédication.

## 2. De quelques thèmes de réflexion

**2.1.** Les tentatives de bilan recensent sept à huit paires de termes dont le premier désigne le thème ou un équivalent : *thème/prédictat*, *sujet/prédictat*, *sujet psychologique/prédictat psychologique*, *thème/rhème*, *thème/propos*, *thème/noyau*, *topic/comment*, (*topique/commentaire*), *topic/focus*, *présuppositions/focus*. A quoi il faut encore ajouter la multiplicité des interprétations qui, au sein des problématiques ainsi posées, introduisent de nouveaux couples : *support/apport*, *ancien/nouveau*, *fond/figure*, *moins informatif/plus informatif*, *prévisible/imprévisible*, *lié au contexte/indépendant du contexte*... Si ces recensions non exhaustives ne peuvent aboutir qu'à des conclusions décevantes, elles livrent toutefois un double enseignement. Celui, paradoxal, d'une notion apparemment aussi indispensable qu'insaisissable ; et celui d'une binarité différemment comprise, mais toujours reconduite. A titre d'illustration de cette évidence première, nous emprunterons la présentation faite par Ducrot, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, de la dualité fondatrice :

Dès l'Antiquité, deux fonctions ont été dégagées, celle du *sujet* (indiquer l'objet dont on parle) et celle du *prédictat* (en affirmer quelque chose), et Port-Royal reprend cette distinction fondamentale. Dans la mesure où l'analyse d'une phrase en sujet et prédicat ne laisse pas de résidu (une partie de l'énoncé fait fonction de sujet, et tout le reste de prédicat), cette distinction a longtemps été un obstacle à la découverte d'autres fonctions. (Ducrot, Todorov, 1972 : 271)

Tous les énoncés assertifs (affirmatifs ou négatifs) semblent devoir être décrits comme l'attribution d'une certaine propriété à un certain objet. D'où la nécessité que leurs descriptions sémantiques comprennent deux parties : un *sujet* que nous appellerons *logique* désignant l'objet dont

quelque chose est affirmé, et un *prédicat* indiquant la propriété affirmée<sup>4</sup>. (ibid. 344)

Le parallèle entre les deux définitions est manifeste ; la première relève du chapitre consacré aux *Fonctions syntaxiques*, et la seconde de celui intitulé *Combinatoire sémantique*. Leur proximité et leur égale circularité s'expliquent par une commune origine. L'analyse logique de la phrase reconduite depuis la philosophie grecque envisage cette unité comme "un ensemble clos formé d'au moins deux éléments" (Bonnard). Et elle le fait dans l'intrication des deux plans ailleurs distingués de la langue et du discours<sup>5</sup>. Celui, d'une part, de la structuration syntaxique de la *phrase* qui conduit à la caractérisation de types idéaux, de modèles canoniques. D'autre part, celui du contenu sémantique de l'*énoncé* réalisé, plus ou moins conforme à la norme, alors envisagé dans un cadre communicatif<sup>6</sup>. Cette institution première du schème *thème/prédicat* perdure. Ainsi, à titre d'exemple encore, la *Grammaire de la phrase française* s'ouvre par une caractérisation de la phrase-type : "La phrase est une séquence autonome dans laquelle un énonciateur met en relation un *sujet* et un *prédicat*. La phrase typique, de référence, est la phrase assertive à l'indicatif. Le locuteur affirme à propos du sujet un certain prédicat" (Le Goffic, 1993 : 8). Cette définition axiomatique est ensuite reprise une première fois pour rendre compte de la « structure logico-grammaticale » ; elle place l'opposition *sujet/prédicat* au cœur de l'analyse de la phrase. Elle est reprise une seconde fois en tant que « structure thématique » : "une phrase, ou plutôt ici un énoncé, porte sur quelque chose (le *thème* ou *topique*) pour apporter une information le concernant (le *rhème* ou *propos*)" (ibid. 14). Il s'agit bien d'une même vision de l'unité phrastique, envisagée selon trois perspectives, logique, syntaxique et sémantique, qui entraîne

<sup>4</sup> Dans la dernière édition de l'ouvrage le propos est plus nuancé : "Beaucoup d'énoncés assertifs (affirmatifs ou négatifs) paraissent avoir pour fonction de déclarer vraie, ou fausse, l'attribution d'une certaine propriété à un certain objet" (Ducrot, Schaeffer, 1995 : 450).

<sup>5</sup> Sans compter la méprise, plus lourde de conséquences, de la confusion entre la pensée et le réel dans certains développements de la philosophie antique.

<sup>6</sup> L'opposition *phrase/énoncé* de la terminologie grammaticale usuelle est transposée chez Bonnard en *proposition*, (unité de langue)/*phrase*, (unité de discours).



trois compréhensions différenciées. Ces plans, souvent imbriqués dans les analyses de cas particuliers, suscitent la confusion terminologique. Nous reprendrons leur toute relative mise en ordre pour organiser nos remarques.

**2.2.** Les difficultés de compréhension du couple *thème/prédicat* apparaissent dès l'opposition verbo-nominale *onoma/rhêma*. Cette paire initiale réunit en un tout indissociable, d'une part une définition des catégories du nom et d'autre part du verbe, et une caractérisation de l'énoncé minimal. Deux composants, liés par une relation de présupposition réciproque, se déterminent mutuellement au sein de l'unité qu'ils constituent. Et la circularité souvent relevée des définitions est de fait constitutive. Mais le schème n'est pas homogène et se trouve faussé du fait que les catégories du discours sont pensées au plan de la langue, alors que l'énoncé l'est à celui de la réalisation discursive. On l'observe dans les paragraphes liminaires des traités logiques de l'*Organon*. L'énumération des dix catégories du discours est suivie d'un commentaire qui envisage les deux plans :

Aucun de ces termes en lui-même et par lui-même n'affirme ni ne nie rien ; c'est seulement par la liaison de ces termes entre eux que se produit l'affirmation ou la négation. En effet toute affirmation et toute négation est vraie ou fausse, tandis que pour des expressions sans aucune liaison il n'y a ni vrai ni faux : par exemple *homme, blanc, court, est vainqueur*. (Aristote, *Catégories*, chap. 4, 2a)

Le paragraphe constate qu'avant d'être actualisés, les mots demeurent des virtualités, qui en elles-mêmes n'ont pas de valeur de vérité. Pour en avoir une il leur faut être inscrites dans un énoncé qui requiert plusieurs termes liés entre eux ; énoncé dont on note que la compréhension est ici confondue avec celle de l'assertion. La liaison entre les deux termes nécessaires à la constitution d'un énoncé est celle du schème platonicien. Les premières lignes du traité qu'Aristote consacre au jugement et aux propositions précisent cette représentation de l'énoncé-assertion :

Il faut d'abord établir la nature du nom et celle du verbe, ensuite celle de la négation et de l'affirmation, de la proposition et du discours. /.../ (pour la parole) c'est dans la composition et la division que consiste le vrai et le faux. En eux-mêmes les noms et les verbes sont semblables à la notion qui n'a ni composition, ni division : tels sont *l'homme*, *le blanc*, quand on n'y ajoute rien, car ils ne sont encore ni vrais, ni faux. En voici une preuve : *bouc-cerf* signifie bien quelque chose, mais il n'est ni vrai, ni faux, à moins d'ajouter qu'*il est* ou qu'*il n'est pas*, absolument parlant ou avec référence au temps. (*De l'interprétation*, chap. 1, 16a)

C'est cette compréhension de l'énoncé qui institue la définition deux fois millénaire du thème et du prédicat. On y trouve l'idée d'un « thème » constitué par la catégorie nominale, *bouc-cerf* par exemple, à laquelle est reconnue une signification. Située au plan de la langue, celle-ci reste secondaire. Elle n'intéresse pas une réflexion dont l'objet est d'analyser la vérité du jugement, et qui doit pour cela passer au plan du discours. Toutefois, le changement de niveau opéré n'est pas identifié et l'analyse se complexifie d'une confusion entre l'énoncé et son énonciation.

En effet, le prédicat se trouve d'une part caractérisé par ses constituants lexicaux et sa construction syntaxique : le nom, le verbe et leur articulation dans l'énoncé. D'autre part, il n'est ainsi défini que dans le but d'apprécier sa valeur de vérité. Or cette dernière ne peut être réalisée ou invalidée qu'en contexte. L'exemple aristotélicien de vérité générale, *l'homme est un animal*, n'est pas celui d'une réflexion linguistique, même si la structuration de l'énoncé concerne l'analyse logique. La dimension linguistique n'est prise en considération qu'afin de déterminer la valeur de vérité de l'énoncé, lequel sera tenu pour vrai en raison de sa conformité à des savoirs « extralinguistiques » sur le monde. Le problème est celui de l'*adaequatio rei et intellectus* dont le linguiste est censé se garder par principe. L'analyse logique a subrepticement glissé de l'examen de la structuration linguistique de la proposition à celui de l'assertion de la proposition, et confond de la sorte l'énoncé avec l'acte de son énonciation. Un examen, même rapide, des conditions dans lesquelles a été institué le schème

*thème/prédicat* invite donc à la prudence et incite à un réexamen de ce qui est d'ordinaire posé comme une évidence première.

Deux observations, d'ordre différent, engagent également à la circonspection. Que faire de cette binarité fondatrice dans les cas de langues agglutinantes ? Comment distribuer selon ce schéma l'expression de l'ignorance en esquimau, que Hjelmslev donne en exemple des façons différenciées dont les langues structurent « la masse amorphe de la pensée » : *naluvara*, « non-sachant-suis-je-cela » (Hjelmslev, 1966/1968 : 69) ? Faut-il chercher à le retrouver dans les énoncés du nookta qui ignore l'opposition verbo-nominale : *waciL'isaH*, « je rentre chez moi, mon petit », *hintsiL'iswe'in*, « le petit bonhomme vient à ce qu'on dit » (Sapir, 1915/1968 : 255) ? On sait aussi le cas des prédicats nominaux de langues où l'énoncé n'exige pas la présence d'un verbe ou de la copule. C'est dire qu'il convient de reconduire les remarques critiques formulées à l'encontre de l'ethnocentrisme des catégories logiques aristotéliennes dans lesquelles « on essaie d'atteindre les cadres propres de la pensée, (alors qu'on ne saisit que les catégories de la langue » (Benveniste, 1958/1966 : 73).

Par ailleurs certaines théories logiques du jugement comme celle de Brentano considèrent qu'il y a deux types de jugement : le catégorique et le thétique. « Seul le premier se conforme au paradigme traditionnel sujet-prédicat, tandis que le second représente simplement la reconnaissance ou le rejet de la matière du jugement. Le jugement catégorique est supposé se composer de deux actes séparés : l'un, l'acte de reconnaître ce qui doit constituer le sujet, et l'autre l'acte d'affirmer ou nier ce qu'exprime le prédicat à propos du sujet. (Aussi) les jugements thétique et catégorique sont-ils appelés jugement simple et jugement double » (Kuroda, 1973 : 82). Cette analyse distingue deux types de « jugements » : les uns (qu'on pourrait dire monistes) s'en tiennent à la seule « reconnaissance » du thème, et les autres, binaires, sont conformes à la tradition. Poser ainsi le problème, *a priori*, le met hors de la compétence du linguiste dont on ne voit pas en vertu de quoi il trancherait à propos de ces formes de « jugement ».

Il nous semble possible, à ce stade de nos observations sur les analyses logiques du thème et du prédicat, de poser quelques repères :

a) le couple *thème/prédicat* hérité de la logique antique repose sur des analyses dans lesquelles se trouvent imbriqués et parfois confondus : la pensée et son expression linguistique ; le plan du système de la langue et celui des réalisations discursives ; la structuration de l'énoncé et la valeur de vérité de son assertion.

b) historiquement dégagé par des analyses conduites sur et au moyen de la langue grecque, le schème ne paraît pas transposable à toutes les langues connues ; il n'a pas la portée universelle qu'on lui accorde.

c) certaines analyses logiques postulent l'existence d'une forme, thétiq ue ou simple du « jugement », dans laquelle seul le thème est posé.

Ces considérations suffisent à nous garder de tenir le thème et le prédicat pour une évidence première. D'autres constats, syntaxiques cette fois, argumentent dans le même sens.

**2.3.** Lorsqu'ils substituent le couple *sujet/prédicat* (ou *GN/GV*, ou *SN/SV*) au *thème/prédicat*, les ouvrages de grammaire ne manquent jamais de souligner le déplacement effectué de l'analyse logique vers une problématique que l'on souhaite exclusivement syntaxique. La dissociation n'est toutefois qu'imparfaitement réalisable du fait qu'au sein de l'analyse des fonctions, "l'opposition sujet-prédicat reste le cœur de l'analyse de la phrase" (Le Goffic, 1993 : 14). Aussi retrouve-t-on au niveau de la construction phrastique l'imbrication complexe entre catégories du discours, structure logique, structure fonctionnelle et structure thématique. Les liens de ces plans sont soulignés par les grammairiens qui choisissent de travailler dans le champ de leurs interférences, aussi bien que par ceux qui optent pour le parti inverse de distinguer de la manière la plus nette possible les niveaux d'analyse. On l'observe dans les définitions suivantes du sujet :

Le sujet est nécessaire et unique. /.../ — L'accord entre le sujet et le verbe est la manifestation du lien entre le sujet et le prédicat (dont le verbe est le noyau) : le sujet est, selon la tradition logique, "ce dont on prédique". La relation sujet/ prédicat (verbe) est la grande relation structurante de l'énoncé. — Le sujet est également l'actant premier de la phrase, le point de départ de la construction sémantique. — Il est

naturellement le “sujet psychologique” ou thème (ce dont on parle). C’est souvent un élément déjà connu, déjà présenté dans le discours. — Etant le point de départ (logico-sémantique) de la relation prédicative, le sujet est normalement antéposé. — Le sujet, constituant primordial, domine à sa manière la phrase entière./.../ Les autres constituants n’ont pas le même rayonnement. — Le sujet donne ses marques de personne et de nombre au verbe. (ibid., 132-133)

(La fonction sujet ayant été caractérisée par une “identification syntaxique”, une “interprétation sémantique” et une “fonction communicative”, sa présentation s’arrête à la conclusion qui suit.) Force est de constater que le sujet grammatical, le premier actant du verbe, l’argument initial du prédicat exprimé par ce même verbe et le thème de la phrase énoncée sont quatre réalités distinctes. Si leurs affinités réciproques font qu’elles sont souvent réalisées par un seul et même constituant, cette coïncidence peut se défaire sous la pression de divers facteurs communicatifs qui exploitent des servitudes et des latitudes grammaticales. (Riegel et al., 1994 : 131)

Quelle que soit l’option, le grammairien ne peut éviter de prendre en charge la diversité et l’entremêlement des rôles assumés sous une même fonction. Pourtant, une approche de la structuration syntaxique de la phrase semble réduire cette gênante complexité. Elle suit pour cela une évolution comparable à celle de la logique moderne des prédicats qui privilégie la notion de relation et considère ces derniers comme des fonctions à plusieurs variables. Le prédicat devient alors une expression à laquelle sont associées des relations de dépendance instituant des fonctions, ou « arguments » ; l’assignation d’une valeur à chacune de ces variables donne une « proposition ». Une telle organisation de la phrase, dont les représentants les plus connus sont Tesnière et Fillmore, fait du verbe doté de valences “le pôle organisateur de l’énoncé” (Bernard, Kouloughli, in Auroux 1990 : II, 2025). La notion de thème, les considérations psychologiques ou sémantiques (hormis une sémantique des fonctions syntaxiques) disparaissent de cette problématique strictement formelle ; disparaissent avec elles les interférences complexes entre différents niveaux de l’analyse. La description syntaxique a été rendue homogène, mais la clarification ainsi gagnée l’est par un nivellement des actants où le sujet entre dans

le rang et devient un argument parmi d'autres. Ce qui entraîne de nouveaux embarras. La configuration de la phrase ainsi comprise s'avère contre-intuitive par son incapacité à rendre compte de la préséance que les locuteurs accordent au sujet. Primauté psychologique assurément, mais également linguistique ainsi que l'attestent diverses marques : antéposition, prépondérance actancielle, imposition au verbe de l'accord en personne, en genre et en nombre. De plus, une structuration strictement formelle entre en contradiction avec les prémices de la réflexion de Tesnière lorsqu'il conçoit la phrase comme "un drame en miniature" où sont mis en scène des actants. Cette vision, convaincante, est celle d'une approche dans laquelle la structuration de la phrase est réfléchie à partir du substrat anthropomorphique de la représentation linguistique ; or on voit mal le sujet ne pas y tenir le premier rôle. Enfin, cette compréhension de la construction syntaxique non seulement ne peut prendre en charge certaines données de fait, mais elle se trouve contrainte de les nier :

Si on développe de façon tout à fait cohérente la notion de prédicat comme élément qui structure en unité phrastique un ensemble de constituants nominaux, on doit rejeter comme contradictoire dans ses termes mêmes la notion de « prédicat nominal » : dans la mesure où on maintient distinctes l'une de l'autre la notion discursive de propos et la notion syntaxique de centre organisateur de l'unité phrastique, et où on réserve le terme de prédicat pour cette dernière notion, on doit conclure que les notions de constituant nominal et de prédicat sont complémentaires, et qu'un même fragment d'énoncé ne saurait simultanément être reconnu comme constituant nominal et comme prédicat. (Creissels, 1995 : 48).

Certes le contraste entre prédicat et argument impose en bonne logique l'impossibilité de « prédicats nominaux » ; malheureusement pour la théorie ces derniers existent bel et bien. L'entreprise de traitement de la question à un plan exclusivement syntaxique se révèle donc problématique. Nous avons vu plus haut que les analyses syntaxiques qui prennent appui sur la dualité du sujet et du prédicat, pas plus que les analyses logiques, ne parviennent à imposer cette binarité comme évidente. Enfin, il ne semble pas utile, en raison des bilans

cités, d'évoquer à nouveau les interprétations du thème et du prédicat qui s'efforcent d'intégrer les incidences du cotexte, du contexte, de la dynamique communicative et des interactions... Devant tant de difficultés, est-il déraisonnable de se dire qu'après tout, le problème ainsi posé pourrait ne pas l'être au mieux ? Qu'il conviendrait de se risquer à remettre en cause la binarité de toutes ces interprétations ?

### 3. Pour une autre version du thème

**3.1.** Une manière commode d'appréhender dans une saisie globale, pour autant qu'elle soit possible, les questions posées par les notions de thème et de prédicat est de le faire à partir de l'essai de synthèse proposé par Hagège sur *La structure des langues*.. La concision de l'ouvrage conduit son auteur à souligner avec netteté les caractéristiques qu'il tient pour principales. Sur quatre chapitres, deux sont consacrés à *l'énoncé* ; l'un à son organisation et l'autre à ses éléments. Le tout, qui mobilise près des deux tiers du volume, a pour fil conducteur une réflexion sur la prédication autour de laquelle est bâtie la "théorie des trois points de vue". On ne saurait indiquer plus clairement la position cruciale de la notion de prédicat, dont il ne nous semble pas excessif de considérer qu'elle donne à la linguistique son objet d'étude central ; si on admet que la raison d'être des langues naturelles est d'offrir les moyens d'exprimer et de communiquer du sens. Cela explique que les théories de la langue n'ont cessé de s'affronter au problème et de s'affronter entre elles. Hagège observe que "le point de vue morphosyntaxique a toujours été retenu par le courant empiriste, et ignoré par celui qui s'y oppose depuis des temps fort anciens, le courant rationaliste et logiciste" (1982 : 32). Bipolarisation qui est le reflet, nous semble-t-il, des efforts pour maîtriser la complexité de la question, soit par le strict examen de données formelles, soit par la cohérence d'une analyse abstraite et générale. C'est au même souci de contrôle du champ de l'analyse

qu'il faut attribuer la recherche des cas *a priori* les plus simples, à commencer par celui de l'énoncé minimal, ainsi justifié par Hagège :

C'est l'énoncé minimal à deux termes, un des plus petits possibles (par « minimal », nous entendons « à deux termes ») dans une langue donnée, qui permet de saisir le plus facilement la relation de prédication. Dans de nombreuses langues, un mot, simple ou complexe, peut suffire à constituer un énoncé : jap. *kimasita*, « (il, ou tu, ou X, etc.) est venu », est un énoncé complet, ce qui fait souvent dire que dans ce type de langues, "l'énoncé peut se réduire au prédicat". Mais dans les autres cas, il est utile de concevoir le prédicat comme une notion relationnelle, et donc de le définir par sa co-occurrence avec un second élément. (ibid., 33)

On ne peut pas ne pas relever la contradiction qui consiste à déclarer « minimal » l'énoncé « à deux termes », en même temps qu'on évoque les énoncés monoterms dont l'existence n'est pas limitée à certaines langues particulières. La démarche est pourtant celle de la plupart des analystes. Or le français, même si cette forme n'est pas la plus représentative de ses constructions phrastiques, en propose à foison, à condition qu'on veuille bien les voir. Nous sommes au risque d'une bévue dès lors que, par un choix initial, la question est tranchée par la mise à l'écart des occurrences qui n'entrent pas dans le cadre du modèle. C'est pourquoi nous optons pour l'attitude inverse qui nous fait accorder notre attention aux énoncés monoterms. Nous faisons l'hypothèse heuristique que ce cas, tenu pour marginal, pourrait s'avérer l'occasion d'une mise en question de quelques idées reçues.

**3.2.** L'option se justifie d'un ensemble d'observations qui invitent à reconsidérer le statut du SN auquel est d'ordinaire dévolu, dans le cadre de l'énoncé, le statut de thème. L'examen des fonctionnements, non pas du nom mais de son actualisation discursive, conduit à y reconnaître



des caractéristiques attribuées au prédicat. On se bornera ici à livrer une brève énumération de ces remarques préliminaires :

— toute désignation comporte une expression métalinguistique, *être appelé* /N/ (x), que Kleiber a judicieusement proposé d'appeler « prédicat de dénomination ».

— une actualisation nominale implique une assertion ontologique sur l'être désigné. Benveniste en repère la présence dans les phrases nominales et l'appelle « prédicat de réalité » (le cas des *licornes* et autres *chimères*, on le sait, ne fait que déplacer le problème dans celui des univers de discours, et il n'est pas difficile de concevoir une plausibilité à *le roi de France est chauve*). Cette particularité fait du nom, ce "sujet par excellence" (Le Goffic), le support le plus fréquent du thème.

— un nom s'insère dans des compositions morphologiques et des paradigmes lexicaux (synonymiques, antonymiques, de hiérarchies catégorielles) qui sont autant d'éléments signifiants et de signifiés assignés au référent. Sans être au sens strict prédicatifs, ces constituants « disent quelque chose à propos de » ce qu'ils servent à désigner.

— Le choix effectué dans le système non clos des dénominations. (Npr, descriptions définies, Nc, tropes...) est doublement significatif : — a — du point de vue du locuteur et de son rapport à l'être nommé ; — b — de la position qu'en nommant il prend à l'égard des dénominations dont usent les discours d'autres locuteurs ; prise de position qui l'implique dans les dialectiques dialogiques. Là aussi on ne saurait au sens classique parler de prédication ; mais là encore on doit constater que la nomination « dit quelque chose à propos de » l'être désigné.

L'ensemble de ces considérations exploratoires tend à montrer qu'en fait, **nommer, c'est déjà prédiquer**. Une telle proposition n'est pas compatible avec la compréhension traditionnelle d'un sens lexical donné, dont les dénominations seraient dotées, et qu'une thématization n'aurait qu'à « poser ». Mais elle correspond à celle de la *nomination*, entendue comme acte de production de sens rejoué en chaque actualisation discursive. On se propose d'examiner dans un travail ultérieur la pertinence de cette problématique dynamique par l'application de la notion de *praxème* au cas des énoncés monoterme en français<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Voir «Entre thème et prédicat, les énoncés monoterme», Colloque *La thématization*, Caen, Octobre 1997, à paraître.

## BIBLIOGRAPHIE

- Anscombre, Zaccaria  
1990, *Fonctionnalisme et pragmatique. A propos de la notion de thème*, Milan, Edizioni Unicopli.
- Aristote  
*Organon*, trad. Tricot J., éd. 1994, Paris, Vrin.
- Auroux S.  
1990 (éd.), *Les notions philosophiques*, Paris, PUF.
- Bally C.  
1932/1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Editions Francke.
- Benveniste E.  
1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- Cadiot, Fradin  
1988, (éds) *Langages*, 78, « Le thème en perspective », Paris, Larousse.
- Creissels D.  
1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- Ducrot, Todorov  
1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil.
- Ducrot, Schaeffer  
1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil.
- Galmiche M.  
1992, *L'information grammaticale*, 54, « Au carrefour des malentendus : le thème », Paris, 3-10.
- Hagège C.  
1982, *La structure des langues*, Paris, PUF.
- Hjelmslev L.  
1966/1971, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Les Editions de minuit.
- Kuroda S. T.  
1973, *Langages*, 30, « Le jugement catégorique et le jugement thétiq ue : exemples tirés de la syntaxe japonaise », Paris, Larousse, 81-110.
- Lafont R.  
1978, *Le travail et la langue*, Paris, Flammarion.
- Le Goffic P.  
1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Rey A.  
1995, (éd.) *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Riegel, Pellat, Rioul  
1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Sapir E.  
1968, *Linguistique*, Paris, Gallimard.
- Siblot P.  
1997, *Langages*, 127, « Nomination et production de sens : le praxème », Paris, Larousse, 38-55.
- Wilmet M.  
1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Hachette.